

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

Secrétaire de séance : Mme Chantal LETOUZEY

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

14/130 MODALITÉS DE LA PARTICIPATION DU SIPPAREC AU FINANCEMENT DE L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DE LA COMMUNE AFIN D'ALIMENTER SES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET/OU SES BÂTIMENTS PUBLICS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE 2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

La Commune entend bénéficier du fonds de concours versé par le SIPPAREC afin de couvrir une partie des dépenses d'électricité liées au fonctionnement des installations d'éclairage public et/ou des bâtiments publics selon les modalités de versement prévues dans la convention de fonds de concours ci annexée.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, les reversements annuels de la TCCFE ne devront pas être supérieurs à 49% du montant total de la taxe perçue au titre de l'exercice considéré et à 75% des dépenses d'électricité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention de fonds de concours.

14/131 REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) COLLECTÉE PAR LE SIPPAREC À HAUTEUR DE 50% SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

A compter de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité due au titre de l'année 2015, le SIPPAREC reversera à la Commune de Nogent sur Marne 50 % de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue sur le territoire de la Commune dans les conditions prévues à l'article L. 5212-24 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération du conseil municipal n°07/126 en date du 9 novembre 2007 est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

14/132 LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER

Le conseil municipal à l'unanimité,

Les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée seront les suivantes :

- mise à disposition du projet de modification, de l'exposé des motifs et des éventuels avis émis par les personnes publiques associées, au service urbanisme, 9 rue Jean Monnet à Nogent-

sur-Marne, aux heures d'ouverture (du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h-17h30, le vendredi 8h30-12h et 13h-17h),

- cette mise à disposition aura lieu du Lundi 1^{er} Septembre au Vendredi 3 octobre inclus,
- le même dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Ville (www.ville-nogentsurmarne.fr) pendant la même période.
- tout autre support de présentation du projet pourra compléter le dossier de consultation du public,
- le public pourra formuler ses observations en les consignant sur un registre, ou en les adressant par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Projet de modification simplifiée du PLU n°1
Hôtel de Ville
Place Roland Nungesser
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Les modalités de mise à disposition précisées ci-dessus seront publiées dans un journal diffusé dans le Département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et affichées en Mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Prend acte du lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

14/133 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT « MULTI-ACCUEIL COLLECTIF » DE JEUNES ENFANTS « MOULIN DE BEAUTÉ » : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ "LA MAISON BLEUE"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le choix du candidat retenu, la Société La Maison Bleue et le contrat de délégation de service public de l'établissement « multi-accueil collectif » de jeunes enfants « Moulin de Beauté » et ses annexes.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son adjoint délégué, à signer le contrat.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

14/134 PASSATION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ E.L. MARTIN SAS POUR LA LOCATION DE BIENS SITUÉS 66, 68, 70, RUE DE PLAISANCE ET 122, RUE DE COULMIERS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet de bail emphytéotique à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la société E.L. MARTIN SAS, propriétaire, représentée par Monsieur Gilles MARTIN, son Président, concernant les biens situés 66, 68 et 70, rue de Plaisance et 122, rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne afin d'y implanter des services publics pour une durée de 50 années, moyennant un loyer annuel en principal hors charges, hors droits et taxes de 53 000 €.

Autorise le Maire ou le Conseiller délégué à signer ce bail emphytéotique.

Désigne Maître Xavier CALMET, Notaire, pour assister la Commune dans ce projet.

14/135 VENTE DU BIEN COMMUNAL SIS 77, RUE THÉODORE HONORÉ À L'UNION POUR LA DÉFENSE DE LA SANTÉ MENTALE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la vente du bâtiment communal situé 77 rue Théodore Honoré, pour un montant de 430 000 euros, à l'Union pour la Défense de la Santé Mentale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à ce dossier.

Désigne Maître Xavier CALMET, Notaire à l'Office Notarial sis 78, Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour représenter la Commune dans la passation de cet acte de vente.

14/136 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Supprime au tableau des effectifs

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet (16 heures).

Créé au tableau des effectifs les emplois suivants :

- Un attaché pour la direction de la culture, à temps complet,
- Un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

14/137 MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ

Le conseil municipal à l'unanimité,

Supprime de la liste des emplois pour lesquels un logement appartenant à la collectivité peut être attribué par nécessité de service, l'emploi de gardien du Centre Technique Municipal, dont le logement est situé 43, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne (94130), logement composé de deux pièces ainsi qu'un logement situé 6, rue Hoche à Nogent-sur-Marne (94130), logement composé de 5 pièces.

14/138 FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide pour la composition et le fonctionnement du Comité technique de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Maintenir du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit cinq, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Recueillir, par le comité technique, de l'avis des représentants du collègue employeur.

14/139 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUX

Le conseil municipal, par 38 voix pour dont 8 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 votes contre (Alternative pour Nogent),

Annexe à la délibération n°14/60 du 17 avril 2014 un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction des élus communaux conformément à l'article L 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus communaux

Qualité	Taux en % de l'IB 1015	Indemnités brutes mensuelles (en euros) **
Maire	30,70 %	1400.46*
Adjoint	29,60 %	1350.28*
Adjoint de quartier	27,40 %	1249.92*
Conseillers municipaux délégués	7,70 %	351.26*
Conseillers municipaux avec une délégation « spéciale »	19,70 %	898.67*

- * Ces montants sont indicatifs, ils peuvent varier à la baisse au titre des mesures de plafonnement des indemnités en cas de cumul.
- ** La majoration de 20% au titre de Chef lieu d'arrondissement est incluse.

14/140 BARÈME DES PRESTATIONS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le barème ci-dessous applicable au 2 septembre 2014 :

Tranche		Accueil du soir en Maternel	Journée Mercredi – Vacances	Atelier du soir Trimestriel Accueil soir/ septembre	Atelier du soir Trimestriel	Atelier du soir Trimestriel	Atelier du soir Trimestriel	Ateliers du Pôle Jeunesse 3 trimestres
				1 atelier	2 ateliers	3 ateliers	4 ateliers	1 atelier
A	Inférieur à 167	2,15 €	3.75 €	6,25 €	12,50 €	18.75 €	25,00 €	18.75 €
B	De 167,01 à 259	2,65 €	5.65 €	6,25 €	12,50 €	18.75 €	25,00 €	18.75 €
C	De 259,01 à 442	3.15 €	7,50 €	6,25 €	12,50 €	18.75 €	25,00 €	18.75 €
D	De 442,01 à 656	4,00 €	10,00 €	12,50 €	25,00 €	37.50 €	50,00 €	37.50 €
E	De 656,01 à 1006	4.85 €	12,50 €	12,50 €	25,00 €	37.50 €	50,00 €	37.50 €
F	De 1006,01 à 1500	5,40 €	13,75 €	12,50 €	25,00 €	37.50 €	50,00 €	37.50 €
G	1500,01 et +	5.75 €	15,00 €	22,50 €	45,00 €	67,50 €	90,00 €	67,50 €

La participation de l'accueil du soir en élémentaire du mois de septembre est fixée sur la base du tarif d'un atelier du soir.

En ce qui concerne les prestations périscolaires ci-dessous il sera appliqué un tarif forfaitaire :

Prestations - Forfait Mensuel	Mois	Mois incomplet	Séance exceptionnelle
Accueil du matin forfaitaire en maternelle et élémentaire	25,00 €	12,50 €	2,50 €
Surveillance du soir en élémentaire avant études surveillées	12,50 €		
Surveillance du soir en élémentaire après études surveillées	25,00 €	12,50 €	2,50 €

Est considéré comme mois incomplet tout mois comportant deux semaines de congés scolaires.

La fréquentation occasionnelle de l'accueil du matin et de la surveillance du soir ne pourra excéder 9 jours par mois. A partir de 10 jours le forfait mensuel sera automatiquement appliqué.

Applique la tranche immédiatement inférieure du quotient aux familles ayant au moins 3 enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré.

Maintient l'application du tarif maximum pour les enfants ne résidant pas dans la commune.

14/141 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

14/142 ORGANISATION D'UNE SORTIE AU CHÂTEAU DE BRETEUIL EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2014

Le conseil municipal à l'unanimité,

Organise une demi-journée au Château de Breteuil comprenant la visite guidée du Château de Breteuil et la visite libre des jardins, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le mardi 14 octobre 2014, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Une participation de 10 € par personne sera demandée pour cette sortie prévue le mardi 14 octobre 2014.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

14/143 ORGANISATION D'UNE SORTIE À COMPIÈGNE EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2014

Le conseil municipal à l'unanimité,

Organise une journée à Compiègne comprenant la visite guidée du Musée de la Voiture et du Tourisme, des grandes écuries, le déjeuner dans un restaurant de la Ville et un après-midi aux

courses de l'Hippodrome de Compiègne, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le lundi 13 octobre 2014, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Une participation de 20 € par personne sera demandée pour cette sortie prévue le lundi 13 octobre 2014.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

14/144 ORGANISATION D'UNE SORTIE À GUISE EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2014

Le conseil municipal à l'unanimité,

Organise une journée à Guise comprenant la visite guidée du Familistère de Guise, le déjeuner dans un restaurant et la visite guidée de l'atelier-musée de Verre de Trélon, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le jeudi 16 octobre 2014, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Une participation de 20 € par personne sera demandée pour cette sortie prévue le jeudi 16 octobre 2014.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

14/145 ORGANISATION D'UNE SORTIE AUX INVALIDES EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2014

Le conseil municipal à l'unanimité,

Organise une demi-journée aux Invalides comprenant la visite guidée du Musée de l'Armée, de l'Hôtel des Invalides et la visite libre de l'Historial De Gaulle, en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le mercredi 15 octobre 2014, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents.

Une participation de 10 € par personne sera demandée pour cette sortie prévue le mercredi 15 octobre 2014.

Accepte l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

14/146 RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DES CRÈCHES PARENTALES ASSOCIATIVES « LES PETITS CANOTIERS » ET « LES PETITS MOUSSAILLONS »

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs à passer avec La Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne « Les Petits Moussaillons » et « Les Petits Canotiers ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

14/147 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE "L'ESPACE ADOLESCENT DU PÔLE JEUNESSE»

Le conseil municipal à l'unanimité,

Modifie l'article 5 relatif aux tarifs du règlement intérieur de l'Espace Adoléscent du Pôle Jeunesse, en appliquant les nouvelles conditions financières suivantes :

Adhésion annuelle :

1. Pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans

L'adhésion est annuelle du 1^{er} septembre au 31 août. Son coût est fixé en fonction du quotient familial comme suit et il est invariable selon la date d'inscription :

	Tranche	Tarif
A	inférieur à 167	20,00 €
B	167,01 à 259	25,00 €
C	259,01 à 442	30,00 €
D	442,01 à 656	35,00 €
E	656,01 à 1006	40,00 €
F	1006,01 à 1 500	50,00 €
G	1 500 et plus	60,00 €
	Hors commune	120,00 €

Le tarif pour les non Nogentais est fixé au double du montant de la participation financière de la tranche de quotient G.

Aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

2. Pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans

Cette tranche d'âge est exonérée de l'adhésion annuelle. Le montant de la participation financière aux sorties payantes est fixé à 50% du coût réel payé par la Commune, hors coût de personnel.

En cas d'annulation de la participation d'un jeune à une sortie, sans que l'équipe d'animation en ait été informée en temps utile (soit au minimum 24h à l'avance), aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de maladie dûment attestée par un certificat médical et la production du justificatif de paiement.

Les minis séjours :

Le nouveau mode de tarification des mini séjours est intégré à l'article 5 du règlement intérieur de l'Espace Adolescent du Pôle jeunesse, conformément à la délibération n°14/XXX du 16/06/2014 portant sur la mise en place du quotient familial pour la tarification des mini séjours organisés par les services municipaux, en direction des enfants, des jeunes et des jeunes adultes.

Les ateliers postscolaires :

Le nouveau mode de tarification des ateliers annuels en période scolaire, proposés par l'Espace Adolescent, est intégré à l'article 5 du règlement intérieur de l'Espace Adolescent du Pôle jeunesse, conformément à la délibération n°14/XXX du 07/07/2014 portant sur la fixation des barèmes des prestations des accueils de loisirs.

Abroge l'article 4 de la délibération n°11/136 relative à la « mise en place du quotient familial pour la tarification des diverses activités du service sport-jeunesse et modification du Règlement Intérieur du CNIS » lequel instaurait un tarif unique d'inscription aux activités du Pôle Jeunesse.

Abroge l'article 5 de la délibération n°11/136, relative à la « mise en place du quotient familial pour la tarification des diverses activités du service sport-jeunesse et modification du Règlement Intérieur du CNIS », lequel visait à déduire les frais d'inscription au Pôle Jeunesse de l'inscription au Centre Nogentais d'Initiation Sportive (CNIS).

14/148 ARRÊT DU VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE DU VAL DE MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide du retrait de la Commune en tant que membre de l'association « Ecole de la 2^{ème} Chance » et autorise le Maire à notifier cette démission au Conseil d'Administration conformément à l'article 6-2 des Statuts de l'association.

Décide d'arrêter le versement de la cotisation annuelle à l'Ecole de la Deuxième Chance du Val de Marne d'un montant de 6000 €, à compter de l'année 2015.

14/149 GRATUITÉ DU PRÊT DES DVD MUSICAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE AUX ADHÉRENTS ET PERSONNELS DU CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde la gratuité du prêt des dvd musicaux de la Bibliothèque Cavanna aux adhérents, du Directeur et des professeurs du conservatoire municipal Francis Poulenc, dans le cadre de la formation des élèves.

14/150 RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET FIXATION DES TARIFS DE LA NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CITOYENNETÉ, ET DES LOCAUX SCOLAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe des tarifs de location de salles municipales (y compris le mobilier et le matériel pédagogique) sises : 28 rue Emile Zola, 5/9 rue Anquetil, 8 rue du Port, 6 avenue Madeleine Smith Champion, 70 Grande Rue Charles de Gaulle, 16 boulevard Gallieni, 6 rue de Fontenay, 6 avenue Madeleine Smith Champion, 46 rue Paul Bert, 33 rue Guy Môquet et 2 rue Jean Monnet, à compter du 1^{er} septembre 2014, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Salles	Manifestations	Tarifs Nogentais	Tarifs non Nogentais	Caution
Salles Zola et Dreyfus :				
Emile Zola	Réceptions familiales	400,00 €	680,00 €	300,00 €
	Assemblées générales, réunions, conférences	158,00 €	269,00 €	
	Associations	284,00 €	483,00 €	
Alfred Dreyfus	Assemblées générales, réunions, conférences	142,00 €	242,00 €	150,00 €
Maison des Associations:				
Georges Damotte	Assemblées générales, réunions, conférences	142,00 €	242,00 €	150,00 €
Gérard Tissoire				
Salle de réunion	Assemblées générales, réunions, conférences	71,00 €	121,00 €	
Centre Nautique :				
Salle du Port	Réceptions familiales			300,00 €
	> journée	300,00 €	510,00 €	
	> demi-journée (inférieure à 8h)	150,00 €	255,00 €	
	Assemblées générales, réunions, conférences	119,00 €	203,00 €	
	Associations	213,00 €	363,00 €	
Espace Marie Curie :				
Salle polyvalente	Assemblées générales, réunions, conférences	158,00 €	269,00 €	300,00 €
Préaux des écoles :				

Salle Charles de Gaulle	Assemblées générales réunions, conférences	158,00 €	269,00 €	300,00 €
Écoles Gallieni, Fontenay,				
Victor Hugo, Paul Bert				
Guy Môquet				
(Nouvelle) Maison des Associations et de la Citoyenneté :				
Grande salle polyvalente Grande salle de danse	Assemblées générales réunions, conférences	258,00 €	438,00 €	300,00 €
Petite salle polyvalente Petite salle de danse	Assemblées générales réunions, conférences	142,00 €	242,00 €	150,00 €

Les locaux pourront être mis à disposition gratuitement pour les associations ou groupements dont l'activité présente un intérêt de caractère humanitaire ou social.

Les cautions versées à la Ville seront perdues par les locataires et donc encaissées dans les cas suivants : en cas d'annulation moins d'un mois à l'avance, ou si la salle n'est pas restituée en parfait état de propreté, ou si des dégradations sont constatées après occupation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette délibération.

14/151 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU CENTRE NAUTIQUE : PISCINE, SALLE DE SPORT

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la nouvelle grille tarifaire pour l'accès à la piscine :

Pour les nogentais :

- Adultes 5,00 €
- Entrée réduite (*) 3,00 €
- Entrée 3^{ième} âge 2,80 €
- Entrée 3^{ième} âge non imposable gratuit
- Entrée enfants – de 6 ans 2,00 €
- Entrée enfants – de 3 ans gratuit

- Carte 12 entrées 49,20 €
- Carte 12 entrées 3^{ième} âge 27,10 €
- Carte 12 entrées réduites 33,10 €
- Carte 12 entrées – de 6 ans 22,00€

Pour les non nogentais :

- Adultes 7,50 €
- Entrée réduite (*) 4,30 €
- Entrée 3^{ième} âge 6,90 €
- Entrée enfants – de 6 ans 2,00 €

▪ Entrée enfants – de 3 ans	gratuit
▪ Carte 12 entrées	70,10 €
▪ Carte 12 entrées 3 ^{ème} âge	55,20 €
▪ Carte 12 entrées réduites (**)	44,20 €
▪ Carte 12 entrées – de 6 ans	22,00€

(*) Tarifs s'appliquant pour les jeunes de –18 ans, les étudiants de –25 ans, les bénéficiaires du RSA , les demandeurs d'emploi, les pompiers, les légionnaires, la police, la gendarmerie

(**) Tarifs s'appliquant pour les moins de 18 ans et les étudiants de -25 ans

Carte horaire (10 heures) 29,10 €

Carte abonnement annuel 3ème Age 131,40 €

Carte abonnement annuel personne handicapée gratuit

Tarif pour les comités d'entreprises, Comité d'œuvres sociales et assimilés :

- Carnet de 50 tickets : 180,60 €

Groupe/Clubs de découverte (minimum 10 pers), entrée par personne :

- nogentais 2,10 €
- non nogentais 3,10 €

Carte PASS Aquatic :

- Carte d'adhésion
 - Nogentais 40,10 €
 - Hors Nogent 70,30 €
- + Abonnement mensuel sans condition de durée 20,00 €
- (si inscription après le 15 du mois demi tarif pour le 1^{er} mois)

Accepte la nouvelle grille tarifaire pour l'accès à la salle de sport ci-dessous :

▪ Entrée	16,00 €
▪ Abonnement annuel	437,00 €
▪ 1 heure de coaching	35,00 €
▪ Carte d'adhésion pour abonnement mensuel <ul style="list-style-type: none"> • Nogentais 60,00 € • Hors Nogent 90,00 € 	
+ Abonnement mensuel sans condition de durée	37,00 €

Pour la salle de sport et la piscine :

▪ Entrée	19,00 €
▪ Abonnement annuel	497,00 €
▪ Abonnement annuel heures creuses	386,30 €
▪ Carte d'adhésion pour abonnement mensuel <ul style="list-style-type: none"> • Nogentais 60,00 € • Hors Nogent 90,00 € 	
+ Abonnement mensuel sans condition de durée	39,90 €
+ Abonnement mensuel sans condition de durée heures creuses	32,10 €

Pour la salle de sport, la piscine et l'aquagym :

▪ Entrée	26,00 €
▪ Abonnement annuel	652,00 €

- Carte d'adhésion pour abonnement mensuel
 - Nogentais 60,00 €
 - Hors Nogent 90,00 €
- + Abonnement mensuel sans condition de durée 55,10 €

Accepte les tarifs des activités :

- Séance Aquaforme (piscine + 1 cours d'aquagym) 12,60 €
- Séance Aquacycling titulaire carte PASS 12,50 €
- Séance Aquapalmes 12,50 €
- Séance Aquacycling 16,10 €
- Séance Liberté 26,00 €
- Carte de 12 cours d'aquacycling 160,60 €

Carte PASS Aquaform (piscine + Aquagym/Aquapalmes)

- Carte d'adhésion pour abonnement mensuel
 - Nogentais 60,00 €
 - Hors Nogent 90,00 €
- + Abonnement mensuel sans condition de durée 35,00 €
(si inscription après le 15 du mois demi tarif pour le 1^{er} mois)
- + Abonnement mensuel 3^{ème} âge sans condition de durée 25,00 €
(si inscription après le 15 du mois demi tarif pour le 1^{er} mois)

Carte PASS Liberté (piscine + Aquagym/Aquapalmes + salle de sport)

- Carte d'adhésion pour abonnement mensuel
 - Nogentais 60,00 €
 - Hors Nogent 90,00 €
- + Abonnement mensuel sans condition de durée 55,10 €
(si inscription après le 15 du mois demi tarif pour le 1^{er} mois)

Activité AQUAGYM :

- Adultes :
 - 1 séance par semaine pour un an 276,90 €**
 - + piscine après la séance**
- 3^{ème} âge :
 - 1 séance par semaine pour un an 168,60 €**
 - + piscine après la séance**

Accepte les tarifs de location des bassins et des prestations des maîtres nageurs sauveteurs : (tarifs HT)

Pour les scolaires, clubs et associations :

- Location d'une ligne dans le bassin de 50 m 45 min 26,34 €
- Location du demi bassin le bassin de 50 m 116,22 €
- Location d'une ligne 60 min dans le bassin de 25 m :
 - nogentais 23,41 €
 - non nogentais 29,26 €
- Location du bassin d'apprentissage :
 - nogentais 30,10 €
 - non nogentais 37,63 €

• Location 1 heure de la fosse à plongée	71,07€
• pour les collèges, lycées et établissements privés et centre de loisirs nogentais :	
location du bassin de 25 m pour 45 min	96,15 €
location du demi bassin de 25 m pour 45 min	58,53 €
location du bassin d'apprentissage pour 45min	37,63 €
un MNS en pédagogie pour 45min	26,76 €
un MNS en surveillance pour 45 min	14,21 €
• pour les établissements scolaires et clubs de loisirs non nogentais :	
location du bassin de 25 m pour 45 min	112,88 €
location du demi bassin de 25 m pour 45 min	62,71 €
location du bassin d'apprentissage pour 45 min	40,13 €
un MNS en pédagogie pour 45 min	28,43 €
un MNS en surveillance pour 45 min	15,89 €

14/152 "LA FÊTE DES JARDINS" – APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA RETRAITE SPORTIVE NOGENTAISE »

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le contrat de partenariat avec l'association « La retraite sportive nogentaise » pour l'organisation d'une randonnée lors de la manifestation « la Fête des jardins » du dimanche 28 septembre 2014 depuis le Parc floral jusqu'au Parc Watteau.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

14/153 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal.

Procède à l'élection d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal :

- M. Sébastien EYCHENNE est désigné correspondant défense.

14/154 APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SEDIF – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 8 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Approuve la modification des dispositions de l'article 6 des statuts du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

14/155 DÉSIGNATIONS DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.P.H. DE NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent), Procède à la désignation de deux personnalités qualifiées ayant la qualité d'élu d'une collectivité ou d'un E.P.C.I. du ressort des compétences de l'Office autre que celle ou celui de rattachement amenés à siéger sein du Conseil d'administration de l'O.P.H. de Nogent-sur-Marne.

- M. LE HELLOCO
- Mme CANALES

Sont désignés en qualité de personnalités qualifiées ayant la qualité d'élu d'une collectivité ou d'un E.P.C.I. du ressort des compétences de l'Office autre que celle ou celui de rattachement amenés à siéger sein du Conseil d'administration de l'O.P.H. de Nogent-sur-Marne :

Procède à la désignation de cinq personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales amenés à siéger sein du Conseil d'administration de l'O.P.H. de Nogent-sur-Marne.

Sont désignés en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales amenés à siéger sein du Conseil d'administration de l'O.P.H. de Nogent-sur-Marne :

- M. BOUVARD
- M. PACHTER
- M. FRYDLENDER
- M. SALAMI
- Mme JAEGHERS

14/156 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 14-176 du 26 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec l'EARL LA BISONNERIE sise Le Pubel à Muchedent (76590) pour l'organisation, du 21 au 25 juillet 2014, d'un mini-séjour destiné à 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans et leurs deux accompagnateurs, le prix des prestations (comprenant l'hébergement en pension complète et la participation à 4 activités) s'élevant à 2 314 € TTC.

N° 14-177 du 26 mai 2014 : MISE EN DÉCHARGE d'un sèche-linge de marque Danube affecté à la structure multi accueil Le Jardin des Lutins à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-178 du 27 mai 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec le Golf du Parc du Tremblay situé 33 avenue Jack Gourevitch à Champigny-sur-Marne, pour la mise à disposition du terrain pitch and putt destiné à recevoir les classes primaires de la Ville qui participent aux Jeux du Val de Marne, le prix de la location pour 8 jours étant de 1 020 € TTC.

N° 14-179 du 27 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société LARGHETTO LUTHERIE sise 86 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) pour l'entretien du parc instrumental du conservatoire municipal, le prix de cette prestation étant de 3 291,75 € HT (3 950,10 € TTC).

N° 14-180 du 27 mai 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Vivaldi a dit domiciliée 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360) pour des prestations d'accompagnement musical du conte musical préparé par les élèves de l'école élémentaire Guy Moquet, le montant de ces prestations s'élevant à 2 700 € TTC.

N° 14-181 du 27 mai 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société 3AM ARCHITECTES sise 72 quai des Carrières à Charenton-le-Pont - pour la construction de la Maison des associations – actant de la réalisation d'études complémentaires et de l'augmentation consécutive des honoraires pour un montant de 32 400 € HT, portant ainsi le montant global du marché à la nouvelle somme de 99 900 € HT, soit une augmentation de 52 % par rapport au montant initial.

N° 14-182 du 27 mai 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Topoline domiciliée 5-9 rue Anquetil à Nogent relative à la mise à disposition à titre gratuit du parc Watteau, le 31 mai 2014, aux fins d'organisation d'un après-midi de jeux et d'un pique-nique à l'occasion de la Fête Mondiale du Jeu.

N° 14-183 du 28 mai 2014 : PASSATION d'un marché avec la société ISS HYGIÈNE PRÉVENTION sise 12 rue Fructidor à Paris (75017), pour l'entretien et la maintenance des bacs à graisse des bâtiments de la Commune, arrêté à la somme de 20 000 € HT.

N° 14-184 du 28 mai 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'I.N.A. sis 4 avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne (94366) pour la diffusion du programme « *Les Ritals* » à la Scène Watteau, dans le cadre de l'hommage rendu à François Cavanna, moyennant le paiement de droits d'un montant de 175 € TTC.

N° 14-185 du 28 mai 2014 : PASSATION d'une convention entre le groupement de commandes constitué entre la Commune et le C.C.A.S. et le Cabinet Henri Abecassis domicilié 58-70 chemin de la Justice à Châtenay-Malabry (92290) pour la réalisation d'une mission d'audit et d'assistance dans le cadre du renouvellement des marchés publics d'assurances, le prix de ces prestations étant de 2 751 € HT (3 301,20 € TTC).

N° 14-186 du 30 mai 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec le Centre Hippique du Bois de Vincennes sis 8 rue de Fontenay à Nogent, pour des séances d'initiation au poney destinées aux enfants (10 par trimestre) fréquentant les ateliers du soir des Clubs de Loisirs et Découvertes, les cours étant prévus le lundi soir de 16h45 à 18h à partir du 29 septembre 2014, pour un prix global de 3 500 € TTC.

N° 14-187 du 2 juin 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Carré blanc sur fond bleu domiciliée 17 rue Mathis à Paris (75019) pour 3 représentations du spectacle « *le petit pinceau de Klee* » moyennant un prix de 1 017 € TTC.

N° 14-188 du 2 juin 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société LES CHAPITEAUX DE PARIS sise 157 avenue du Général de Gaulle à Marles-en-Brie (77610) portant location d'une tribune de 100 places, du 27 au 30 juin 2014, au prix de 3 740 € TTC.

N° 14-189 du 3 juin 2014 : PASSATION d'un marché de travaux et d'entretien des menuiseries des bâtiments communaux selon les modalités suivantes :

- lot n°1 menuiseries « bois » : société BRIAND MENUISERIE sise 351 impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne (94350), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 200 000 € HT.

- lot n°2 menuiseries « PVC » : société AFD sise 20 rue de la Régale 77181 à Courtry (77181), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 100 000 € HT.

N° 14-190 du 3 juin 2014 : PASSATION d'un marché avec l'ÉTABLISSEMENT PLANCHÉ domicilié 12 bis rue de la Concorde au Perreux-sur-Marne pour des prestations de sonorisation, d'éclairage et de projection, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 85 000 € HT.

N° 14-191 du 4 juin 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Fondation Charles de Gaulle domiciliée 5 rue de Solférino à Paris (75007) pour la location de l'exposition « *De Gaulle, de l'Appel à la Libération* » du 16 au 22 juin 2014, cette mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'une somme de 600 €.

N° 14-192 du 6 juin 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un sèche-linge de marque Miele affecté à la structure multi accueil Arc en Ciel à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-193 du 10 juin 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Fédération Nationale des CMR formation pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle du conservatoire les 4 juillet et 3 et 4 septembre 2014 aux fins d'organisation de deux stages sur l'écriture de chansons.

N° 14-194 du 10 juin 2014 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société VERTIGE - pour l'entretien des espaces verts de la Ville - actant de l'intégration du jardin pédagogique Legendre Chéron, le coût annuel de ces prestations supplémentaires étant fixé à 5 400 € TTC (augmentation du montant du marché de 1,78 %).

N° 14-195 du 12 juin 2014 : PASSATION d'un marché avec la société COMPACT sise 5 rue Ambroise Croizat à Goussainville (95195) pour la location de stands et de grilles d'animation destinés au forum des associations, arrêté selon les modalités suivantes :

- quantités minimum : 100 stands et 200 grilles pour un tarif forfaitaire de 17 000 € HT (20 400 € TTC)
- le prix unitaire pour la location d'un stand et de 2 grilles supplémentaires est de 145 € HT (174 € TTC).
- quantités maximum fixées à 200 stands et 400 grilles

N° 14-196 du 12 juin 2014 : PASSATION d'une convention avec l'auto entreprise El Hadji Sadio Drame sise 12 avenue de Laumière à Paris (75019) pour une démonstration de « *foot freestyle* » et une initiation à cette activité dans le cadre de la Fête des Sports Urbains organisée le 22 juin 2014, le montant de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 14-197 du 12 juin 2014 : ANNULÉ

N° 14-198 du 12 juin 2014 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit au profit de la Sarl Kerrouche Renault Auto Service d'une parcelle de terrain communal située 160-162 boulevard de Strasbourg à Nogent, d'une superficie de 99 m², pour la soirée du 12 juin 2014, dans le cadre de l'organisation d'un évènement festif.

N° 14-199 du 12 juin 2014 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire (300 €) au Pôle Jeunesse destinée au paiement des menues dépenses nécessaires au déroulement du mini-séjour organisé du 15 au 18 juillet 2014 dans les îles anglo-normandes.

N°14-200 du 12 juin 2014 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire (300 €) au Pôle Jeunesse pour le paiement des menues dépenses nécessaires au déroulement du mini-séjour organisé du 21 au 25 juillet 2014 à Muchedent.

N° 14-201 du 12 juin 2014 : PASSATION d'une convention avec le Centre Sportif UCPA de la base régionale de loisirs de Vaires-Torcy (77360) relative à l'organisation d'un stage « activités nautiques » (initiation à la planche à voile et au catamaran) pour 12 jeunes âgés de 13 à 16 ans, du 7 au 11 juillet 2014, le prix de ces prestations étant de 800 € TTC.

N° 14-202 du 12 juin 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Canoë Kayak Club de France domiciliée 47 ter quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360) relative à l'organisation d'un stage découverte du canoë-kayak pour 12 jeunes âgés de 14 à 16 ans, du 7 au 11 juillet 2014 (5 matinées), le coût de cette prestation étant de 1 000 € TTC.

N° 14-203 du 16 juin 2014 : PASSATION d'une convention avec la Sarl AL Jack Events sise îlot de Beauté à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un chalet installé square Tino Rossi, aux fins d'organisation des animations « les dimanches au bord de l'eau », les 6, 20 et 27 juillet, 10, 17, 24 et 31 août et 4 et 14 septembre 2014, de 14h30 à 19h.

N° 14-204 du 17 juin 2014 : PASSATION d'un marché avec la société ALDA BUREAU sise 1 avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois (94120) pour la livraison de fournitures et de matériels scolaires destinés aux écoles et structures de petite enfance, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 90 000 € HT.

N° 14-205 du 17 juin 2014 : APPROBATION d'un avenant n°6 prorogeant d'une durée d'un an la convention conclue le 20 juin 2011 pour la location d'un logement d'urgence d'une superficie de 58,24 m², situé 2 rue Thiers à Nogent, le montant mensuel du loyer révisé s'élevant à 244,13 € et la provision pour charges à 60 €.

N° 14-206 du 18 juin 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché conclu avec la société BRIAND - pour la construction de la crèche Le Moulin de Beauté - actant de la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 78 378,52 € HT (94 054,22 € TTC), générant une augmentation du coût du marché de 2,67 %.

N° 14-207 du 18 juin 2014 : PASSATION d'un avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement des entreprises ALTANA, CONCEPT BOIS STRUCTURE et AMOES – pour la construction de la structure multi-accueil Le Moulin de Beauté - actant de la réalisation d'études supplémentaires et de l'augmentation consécutive des honoraires du groupement pour un montant de 8 773,18 € HT (10 527,81 € TTC), générant une augmentation des honoraires de 4,78 %.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15